

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 septembre 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 11 juillet 2006.

2- Point sur les travaux.

- *Chantier en cours :*

Aménagement de deux classes et d'un préau au Gourandel : la livraison du chantier s'est faite dans les délais, les classes et le préau sont en service depuis la rentrée scolaire.

Chapelle Notre Dame de la Clarté : la restauration de la charpente se poursuit dans l'atelier de l'entreprise PERRAULT, il est prévu de la remonter en octobre pour permettre au couvreur d'intervenir.

Vestiaires au complexe sportif du Scaouët : un incendie survenu cette semaine en raison d'un incident avec un chalumeau a été rapidement maîtrisé, les dégâts sont peu importants.

Monsieur Jean LE GOURRIEREC fait état du début des travaux de création d'un ensemble de vestiaires-douches pour le personnel des services techniques.

3- Administration générale.

- *Avenant au bail de la Poste – autorisation de signature.*

Le Maire est autorisé à signer avec la Poste un nouveau bail de location, avec clause d'indexation automatique, pour un loyer annuel de 22 122,90 €.

- *Demandes de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Le conseil Municipal charge le Maire de solliciter du Conseil Général du Morbihan une aide financière pour les opérations suivantes :

Assainissement 2007 : 280 000 € - suite du chemin des écureuils, Praludec et secteur de Coët Ligné. Monsieur Philippe ROBINO, adjoint chargé de la voirie et des travaux, précise qu'il conviendra dans les années à venir de programmer la réhabilitation du réseau existant.

Salle du complexe sportif du Scaouët : 197 000 € - une étude menée par le cabinet Ethis préconise la réalisation de certains travaux afin de résoudre les problèmes thermiques rencontrés sur ces deux salles.

Travaux d'acoustique des restaurants scolaires : 47 436 € - il s'agit de travaux portant sur le plafond, le sol et les ouvertures afin de réduire l'acoustique des deux restaurants scolaires.

Voirie du lotissement «les Hauts de Kervaise » : 250 000 €.

- *Location de salles au collège Mathurin Martin – participation financière.*

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les factures de location de salle pour le club informatique (152 € / an) et de la salle de sport pour le club de patins (305 € / an).

4- Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs – avancement de grade.*

Le tableau des effectifs sera modifié afin de permettre l'avancement de grade de trois agents.

5- Finances.

- *Création de budget annexe – lotissements communaux “les hauts de Kervaise” et “le chemin du chant du merle”.*

Le Conseil Municipal décide de créer les budgets annexes suivants :

lotissement « Les hauts de Kervaise » : 20 lots au prix de vente fixé à 50 € le m² hors frais notariés.

lotissement « Le chemin du chant du merle » : 4 lots au prix forfaitaire de 18 000 € par lot d'environ 600 m².

- *Décision modificative – budget principal.*

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative proposée afin de réajuster certains postes sur le budget principal : 24 voix pour et 2 abstentions.

- *Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom.*

Le Maire est autorisé à émettre un titre de recette de 9 928,88 € auprès de France Télécom au titre de la redevance d'occupation du domaine public 2005.

- *Demande de subvention – association.*

Il est accordé une subvention de 150 € à l'Avenir Cycliste du Pays de BAUD pour la course du 14 juillet 2006.

6- Urbanisme et affaires foncières.

- *Enquêtes publiques – extension Bretagne Lapins et élevage de volailles EARL de Saint-Ily.*

Extension Bretagne Lapins : le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du strict respect par l'industriel des engagements indiqués au dossier d'enquête et il sera porté une attention particulière à la convention de rejets des eaux usées qui sera adaptée à la situation nouvelle.

Elevage de volaille EARL de Saint Ily : le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- *Cessions de terrains.*

Le conseil Municipal accepte de céder à titre gratuit le terrain du futur collège au Conseil Général du Morbihan.

Accord également pour céder à M. Mme LE ROUX de Kernantec une bande de 78 m² (4.50 € le m²), accord pour la cession et l'échange d'une parcelle entre la commune et M.JAFFRE Daniel.

7- Questions diverses.

1. Le Conseil Municipal donne son accord à la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de la piscine d'Auray pour des élèves de Baud, scolarisé à Auray et fréquentant la piscine dans le cadre scolaire.
2. Application de l'article 1529 du code général des impôts qui institue une taxe sur la cession de terrains devenus constructibles.

Cette taxe est acquittée lors de la 1^{ère} cession à titre onéreux d'un terrain intervenue après son classement en terrain constructible et son taux est de 10 % applicable sur la base des 2/3 du prix de cession, ce qui correspond à un taux réel de 6.60 %.

L'instauration de cette taxe est adoptée par 15 voix pour, 7 contre et 4 abstentions.

3. Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un avis favorable à l'extension du supermarché Intermarché qui sera proposée à la prochaine CDEC.
4. Vente maison « Delord » : le Conseil Municipal décide de vendre la maison sise 14 rue Saint Yves à BAUD, à un prix qui sera à négocier avec le vendeur et le notaire.
5. Le Maire fait part de la décision du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de BAUD de créer un bâtiment neuf de 80 lits au lieu de 65 lits, suite aux conclusions du programmiste chargé d'évaluer l'incidence financière d'une réhabilitation ou d'une construction neuve.
Aussi, il est proposé aux membres du conseil Municipal de réfléchir sur le devenir de la partie ancienne de la Maison de Retraite.
6. Projet d'aire de jeux de la coulée verte : l'aménagement est en cours, Philippe CARUSSI animateur jeunesse de la commune a présenté un avant-projet aux élus en charge de ce dossier.